Assurance annulation des frais de camp

1. Annulation écrite En souscrivant à l'assurance annulation au prix de **CHF 15.–**, le participant peut annuler gratuitement son inscription au camp. Il suffit d'envoyer une demande d'annulation écrite par e-mail à **info@profussballevent.ch**. L'annulation sera confirmée par écrit par Pro Fussballevent. Les frais de camp déjà payés seront remboursés dans leur intégralité. Les maillots déjà personnalisés avec nom et numéro restent toutefois à la charge du participant, mais pourront être retirés durant la semaine du camp.

2. Délai d'annulation L'annulation peut être effectuée jusqu'à **24 heures avant le début du camp**, sans justification.

3. Maladie, blessure ou accident En cas de maladie, de blessure ou d'accident, les frais de camp sont intégralement remboursés. Les remboursements sont exclus en cas de comportement fautif du participant ou de la participante.

4. Jours de camp manqués Si certains jours de camp sont manqués en raison d'une maladie, d'une blessure, d'un accident ou pour toute autre raison valable, un remboursement partiel sera accordé en tenant compte des prestations déjà fournies (par exemple la remise de l'équipement du camp).

Montant remboursé : CHF 50.– par jour de camp manqué.

5. Sans assurance annulation Si aucune assurance annulation n'a été souscrite, un remboursement de **CHF 120.–** sera accordé en cas de maladie, blessure ou accident, sur présentation d'un certificat médical. L'équipement complet du camp pourra être retiré le jour d'ouverture sur le site concerné.

En l'absence de certificat médical, l'intégralité des frais de camp reste due.

Si le camp ne peut pas être organisé en raison de décisions des autorités, d'un cas de force majeure, d'une pandémie ou d'une épidémie, les participants ayant souscrit l'assurance annulation seront remboursés des frais de participation déjà versés. Les **CHF 15.–** correspondant à l'assurance annulation restent toutefois dus dans tous les cas.

6. Absence sans annulation préalable En l'absence d'une annulation écrite du camp (par exemple en cas d'oubli de participation), l'intégralité des frais de camp sera facturée (par exemple **CHF 350.–** pour un camp de football).

Avec l'assurance annulation, ce montant est réduit à **CHF 100.– par participant**.

7. Commandes supplémentaires L'assurance annulation couvre également les commandes supplémentaires (par exemple une veste de pluie pour le camp de football). Si l'article commandé n'est finalement plus nécessaire, la commande peut être annulée gratuitement.